

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Séance du 30/06/2022

L'an 2022 et le Jeudi 30 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme RIVIERE Claire, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. DAUBIGNARD Fabien.

Absents : Mme LEGRAND Virginie, excusée (arrivée en cours de séance), M. FRANCHOMME Gwenn, excusé (Procuration à Mme ROLLET Magali), M. ADAMOPULOS, M. LOMBART Jean-Marc, excusé.

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 23 Juin 2022

Date d'affichage : 23 Juin 2022

### SOMMAIRE

Décisions Modificatives - Budget commune (vidéoprotection)  
Décisions Modificatives - Budget commune (Boulangerie)  
Décisions Modificatives - Budget Commune (intégration terrain boulangerie)  
Etude de devis pour l'entretien de la voirie communale  
Attribution du marché public pour les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable  
Enregistrement de la constitution de la servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur terrain privé  
Rachat à l'EPFLI des terrains pour la construction d'une boulangerie  
Affaires diverses

#### réf : 2022-44 - Décisions Modificatives - Budget commune (vidéoprotection)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, pour le programme des feux tricolores (10 000 €) sont insuffisants car il n'avait pas été prévu les travaux de génie civil dont le montant s'élève à la somme de 592. 99 €, ni la pose d'un moniteur HD 24 " à 283.56 €, Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes, en section d'investissement :

Objet des dépenses	Diminution des crédits votés	Augmentation des crédits
2152 22005 Vidéoprotection RD95/97		880.00 €
2313 22001 Construction boulangerie	880.00 €	
TOTAL	880.00 €	880.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements proposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2022-45 - Décisions Modificatives - Budget commune (Boulangerie)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que les crédits inscrits au Budget Primitif 2022 n'ont pas été inscrits au bon article, notamment pour le rachat du terrain à l'EPFLI. Monsieur le Maire propose donc d'effectuer les décisions modificatives suivantes, en section d'investissement

Objet des dépenses	Diminution des crédits votés	Augmentation des crédits
2313 22001 Construction Boulangerie	78 000.00 €	
27638 22001 Terrain Boulangerie		78 000.00 €
TOTAL	78 000.00 €	78 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements proposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2022-46 - Décisions Modificatives - Budget Commune (intégration terrain boulangerie)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le terrain acquis auprès de l'EPFLI devra être intégré au programme de la construction de la boulangerie et nécessite des écritures comptables au chapitre 041 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement). Sur les conseils du Service de Gestion Comptable de Pithiviers, Monsieur le Maire propose d'effectuer des décisions modificatives suivantes :

Objet des dépenses	Augmentation dépenses	Augmentation recettes
2313 22001 Construction Boulangerie	78 000.00 €	
27638 22001 Terrain Boulangerie		78 000.00 €
TOTAL	78 000.00 €	78 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les écritures proposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

**Etude de devis pour l'entretien de la voirie communale**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis présentés par les entreprises COLAS Chateauroux et de PROBINORD pour des travaux d'enrobés à froid et de COLAS Orléans pour du gravillonnage sur chaussée, charge le maire de demander des précisions, notamment en ce qui concerne la réfection du Chemin de la Courtilerie et des conditions particulières figurant sur le devis Colas Chateauroux.

Les travaux de réfection de chaussée sont envisagés : Chemin de la Courtilerie, Chemin des Prés, rue Alfred Sergent et rue de la Montagne. A suivre

*Arrivée de Madame LEGRAND Virginie*

**réf : 2022-47 - Attribution du marché public pour les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable**

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études LEGRAND, le maître d'oeuvre, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant, avec l'entreprise EXEAU T.P. qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse :

Programme : Travaux canalisations eau potable comprenant :

. la tranche ferme : réalisation des travaux de remplacement de canalisations d'eau potable vers les hameaux de Fromonvilliers, Trémeville et Boissy-le-Girard, en PVC, pour un montant de 343 839.87 € HT, soit 412 607.84 € TTC

. la tranche optionnelle n° 1 correspondant aux travaux d'eau potable jusqu'à la ferme de Quatre Vaux, pour un montant de 100 878.12 €, 121 053.75 € TTC

Et

. la tranche optionnelle n° 2 correspondant aux travaux de reprise des branchements des particuliers dans le hameau de Fromonvilliers, pour un montant de 37 223.38 € HT, soit 44 668.05 € TTC  
Montant total de l'ensemble du marché : 481 941.37 € HT – 578 329.64 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du service de l'eau 2022.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2022-48 - Enregistrement de la constitution de la servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur terrain privé**

Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre les travaux de remplacement de canalisations d'eau potable,

Considérant que dans le cadre de ces travaux, il a été constitué, par convention, une servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur un terrain privé,

Considérant que cette servitude doit faire l'objet d'un enregistrement auprès des hypothèques conformément à l'article 6 de la dite convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. décide de confier à l'étude de Maître Patrice CARRARD l'établissement d'un acte notarié de constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur terrain privé cadastré YD 2 « La Grisonnière » entre la commune d'Autruy-sur-Juine et les Consorts MIGNOT, avec enregistrement auprès des hypothèques, étant convenu avec les consorts que les frais, droits et émoluments se rapportant à cette servitude seront supportés par la commune d'Autruy-sur-Juine,  
. autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2022-49 - Rachat à l'EPFLI des terrains pour la construction d'une boulangerie**

Considérant que le conseil municipal a retenu le maître d'œuvre pour la construction de la boulangerie lors de sa réunion du 16 Juin 2022,

Considérant que pour l'avancée de cette opération, la commune doit être propriétaire des terrains, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. approuve l'acquisition, par la commune d'Autruy-sur-Juine, auprès de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Cœur de France des parcelles cadastrées :

Section AB n° 522, rue de la Libération, d'une superficie de 02 a 60 ca

Section AB n° 501, rue des Maurices, d'une superficie de 04 a 45 ca

Section ZT n° 470, la Maladrie, d'une superficie de..... 12 a 76 ca

pour une surface totale de..... 19 a 81 ca

au prix de 76 672.66 € HT, TVA sur marge pour 658.04 €, soit un total de 77 330.70 € TTC ;

. désigne l'étude de Maître Patrice CARRARD Patrice pour rédiger l'acte notarié concernant le rachat à l'EPFLI par la commune des terrains pour la construction de la boulangerie ;

. autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Pour information, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Département a attribué une subvention de 43 600 € ; l'Etat, au titre de la DETR/DSIL 2022 a alloué une subvention à hauteur de 45 042 € pour la tranche 1 – Construction d'une boulangerie dont les dépenses estimatives s'élèvent à 180 167 € HT, soit une aide totale d'un peu moins de 50 %.

**Affaires diverses**

Projet éolien Autruy-sur-Juine/Pannecières :

A ce jour, cinq éoliennes sur six sont confirmées d'un point de vue foncier : trois sur Pannecières et deux sur Autruy-sur-Juine.

Pour des besoins juridiques, ERG Développement France va devoir créer une société pour le parc éolien. Rattachée au groupe ERG, cette société dite « d'exploitation » contiendra tous les contrats et garanties obligeant le parc éolien pendant toute sa durée de vie. Or, il est de bon ton de donner au parc éolien le même nom que cette société, en accord avec la commune de Pannecières. Quelques idées proposées par ERG, Parc éolien :

. de la Juine – du Pithiverais – de la Grande Vigne – des six chemins – du Blé d'Or – des deux amies  
Le Conseil Municipal confie le soin à M. GUERTON Christophe de voir avec le Maire de Pannecières  
afin que les deux communes choisissent d'un commun accord le nom du futur parc éolien.

Divers : Madame CHAILLER Nathalie propose d'organiser un forum des associations le week-end  
des 3/4 Septembre 2022 à la salle polyvalente. Cette dernière prendra contact avec les responsables  
des associations et la date sera confirmée en temps voulu.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 15 Septembre 2022 à 20 h.

La séance est levée à 22 heures 15

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON